

L'esprit des oncles

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UNE LETTRE INÉDITE DU DOYEN BRIDEL

DANS un article signé P. H. et intitulé « Montreux il y a cent ans », la *Feuille d'Avis de Montreux* reproduit une très intéressante lettre inédite du Doyen Bridel, qui fut, on le sait, pendant vingt-quatre ans, pasteur de cette paroisse.

En 1829, un petit conflit surgit au sujet de l'utilisation pour les catéchismes de l'école paroissiale.

A ce propos, le Doyen écrivit à la Municipalité du Châtelard, la lettre que voici, conservée aux archives de cette commune :

Messieurs le Syndic et membres
de l'honorable Municipalité
du Châtelard.

« Le temps des catéchismes des catéchumènes de la Paroisse étant arrivé, nous nous proposons, mon suffragant et moi de les commencer au premier jour, à la Chambre d'école des Planches, dont la Municipalité des Planches m'avait accordé l'usage de 11 heures à 1, pendant les mois d'instruction, et cela par bonne volonté ; car elle n'y était pas tenue, et seulement pendant que je serais Pasteur à Montreux et sans conséquence pour un successeur, et j'étais très reconnaissant de ce bon procédé.

Maintenant la Municipalité des Planches a changé d'avis, et sans même nous avoir entendu, elle nous a fait signifier par le Régent de cette école, qu'elle n'entendait plus nous prêter ce local, et que la porte nous en serait fermée ; le régent ayant reçu l'ordre précis d'en emporter la clef sitôt l'école finie. J'ai parlé de ce refus à M. le Syndic avec tous les ménagements possibles ; mais je n'en ai pas reçu de réponse satisfaisante.

J'avoue, Messieurs, que j'ai dû être affligé de ce procédé, auquel je ne crois point avoir donné lieu, pour avoir manqué en aucun point à la Municipalité des Planches, tant s'en faut.

Maintenant, Messieurs, je viens vous demander, non comme droit, mais comme faveur de pouvoir employer à cet usage votre école de Sâles de 11 h. à 1 h., quatre fois par semaine pendant l'instruction d'hiver. On s'arrangerait de manière à ce que les écoles de Sâles n'en souffrissent point, et eussent toujours le même temps de leçons.

D'un autre côté, si l'on pouvait obtenir la chambre voisine, soit en dédommageant comme juste le régent, s'il l'a louée, soit en la tenant de vous contre un montant que vous fixeriez et que je vous payerais très volontiers, — cela reviendrait au même. Et je crois cette chambre suffisante puisque les garçons viennent à des jours différents que les filles comme vous le savez.

Je vous prie donc, Monsieur le Syndic, de présenter ma demande à l'honorable Municipalité dont je connais la bonne volonté à mon égard et dont je cultiverai toujours la bienveillante affection. Si la faiblesse de mes jambes et mes infirmités augmentées par l'arrivée de l'hiver, m'avaient permis de sortir aujourd'hui je serais allé moi-même m'expliquer en Municipalité. — Si elle m'accorde la faveur que je sollicite, je lui donnerai par écrit que c'est sans conséquence pour un successeur ; et certes, ce ne sera pas pour longtemps, car je m'aperçois que je décline sensiblement, et je suis, hier, entré dans ma 73^{me} année, dont j'ai passé avec vous 25 ans moins quelques mois.

Si l'arrangement que je vous propose ne pouvait pas vous convenir, les catéchismes des catéchumènes se tiendraient à l'église, et nous les mettrions sur l'ancien pied, c'est-à-dire comme ils étaient avant mon arrivée à ce poste. Ils commenceraient à Noël, comme les ordonnances ecclésiastiques le prescrivent, outre celui que le Diacre doit le mercredi. Il y aurait pour les filles et garçons réunis 2 catéchismes par semaine d'une heure chacun, voilà tout.

Si l'arrangement proposé peut avoir lieu, nous continuerons selon l'ordre que j'ai établi, savoir depuis le 1^{er} décembre 4 catéchismes par semaine, deux pour les garçons et deux pour les filles

que j'ai cru devoir séparer depuis plusieurs années, et chaque catéchisme d'environ 2 heures.

J'ai cru, Messieurs, devoir mettre sous vos yeux ce double tableau ; il vous fera connaître le soin que j'ai donné aux catéchumènes tant que Dieu m'a conservé la santé, soin qui, par sa grâce n'a pas été perdu, car j'ose dire que dans le canton, il n'y avait pas de grande paroisse où les catéchumènes fussent mieux instruits que dans la nôtre, et c'était chez moi autant un plaisir qu'un devoir d'y travailler pour les chers enfants.

Avant de finir, je dois vous dire que la seule raison qu'on m'ait donné du refus de l'école des Planches, est que le Châtelard ayant toujours beaucoup plus de catéchumènes que les Planches, il était temps qu'il eut aussi son tour pour fournir le local.

Je vous prie, Messieurs, d'excuser la longueur de cette lettre, mais j'ai cru devoir entrer dans ces détails pour que la chose vous parut d'autant plus claire et mieux établie.

Avec tous mes vœux pour la prospérité de l'honorable commune du Châtelard, recevez, Messieurs, comme sincère et cordiale, l'assurance de ma considération et de mon dévouement. Planches de Montreux, XXI gbre 1829.

Ph. Bridel, pasteur.

* * *

Ce fut la même année, ajoute notre confrère, que la vieille Bible Osterwald, utilisée depuis le siècle précédent et à laquelle il manquait maint feuillet, fut remplacée par une nouvelle, payée 21 francs chez le libraire Vincent, à Lausanne.

Par ordre de la Délégation, l'ancienne fut déposée aux archives de la Paroisse où elle se trouve encore. Mais, hélas, l'humidité de l'ancien local des archives et l'inaction lui ont été plus préjudiciables que le long usage qu'elle avait fourni sur la chaire du Temple. Telle quelle, cependant, c'est une relique précieuse qui mériterait l'honneur de figurer en bonne place au Musée du Vieux-Montreux : le Doyen Bridel s'en est servi pendant vingt-quatre ans.

L'esprit des oncles. — On parle d'un jeune homme auquel on reconnaît toutes les qualités possibles depuis qu'il a hérité de deux oncles archi-millionnaires.

— Un garçon très gentil, et si spirituel, dit une maman qui a trois filles à marier.

— C'est bien ce que je disais, répond une autre maman, il a de l'esprit... jusqu'au bout des oncles.

DICTIONNAIRE DU PARLER NEUCHÂLOIS ET SUISSE ROMAND

par W. Pierrehumbert. (Neuchâtel : Attinger, éditeur).

Le douzième fascicule de cet ouvrage vient de paraître. Il en comptera quinze et c'est à regret que l'on voit arriver la fin de cette œuvre intéressante. Les expressions et les mots savoureux qui figurent dans ce dictionnaire nous disent la mentalité, la vie de notre Suisse romande. La belle entreprise de M. Pierrehumbert devient ainsi une œuvre patriotique qui commande le respect et aussi les encouragements de tous ceux qui peuvent aider matériellement à ce travail en y souscrivant.

Ce XII^e fascicule va du mot **rière** à **spadille**. On y trouve d'amusantes et savantes digressions sur les mots **ripopette**, **ristou**, **rite** traduit par filasse, mais qui se dit aussi chez nous pour ruelle ; la **rite** du dos (« Dime » de Morax) est le sillon longitudinal du dos, comme **ruette**, **riette**, cités plus loin.

A la lettre S, nous trouvons un article étendu sur le mot **sautier**, ancienne charge officielle qui existe encore à Genève pour désigner le secrétaire du Conseil d'Etat qui détient le sceau ; cette fonction publique varia beaucoup quant à ses obligations, selon les endroits et les époques. M. Pierrehumbert trouve environ quatre-vingts synonymes à **schlaguée** ! **Schloupe** et **schloupette** se disent pour allumette chez nos voisins neuchâtois. **Segneule** — **Ségnole** — **Siggnoule**, fournissent la matière d'un amusant exposé. Le vieux mot de **Seitorée**, encore employé chez nous quoique rarement, indique une mesure agraire qui rappelle le **fossorier** des viticulteurs. **Senau** qui veut dire grelot ou clochette est encore usité pour désigner les attributs sexuels des mâles. Nous voyons que le mot **sortir** a divers sens : en termes de tir et de jeux c'est obtenir le nombre réglementaire de

points pour être gagnant ; c'est aussi fréquenter les auberges. On dit : c'est un homme sobre, il ne **sort** jamais ; quand le foyard est sorti, le printemps est là, c'est-à-dire quand les bourgeois commencent à se feuillement... ; dans la Broye on dit aussi : le foyard **met** la feuille.

A propos du mot **soutasse**, le dictionnaire rappelle que feu Ph. Godet (un fidèle abonné du « Conteur ») disait : soucoupe à pour lui l'usage des gens très bien, mais pour nous autres qui buvons dans des **tasses** et non dans des **coups**, ce que nous mettons sous notre tasse est vraiment une sous-tasse.

On ne saurait spirituellement mieux dire.

Comme nous l'avons fait pour les autres comptes-rendus, consacrés au savant ouvrage de M. Pierrehumbert, nous terminerons en citant quelques mots bien romands, sinon vaudois, que nous aurions vus avec plaisir dans le Dictionnaire du Parler neuchâtois, puisqu'il s'intitule aussi Suisse romand :

A **rigueur** se dit pour : de bon cœur, vivement, rondement. **Rise** outre celui de rire et d'éclat de rire, cité par M. Pierrehumbert, a aussi le sens de plaisanterie (s. f.) : c'est pas des rises, veut dire : ce ne sont pas des plaisanteries. — **Céresole** fait dire à Jean-Louis : ne **rispotez** pas plus loin sinon... **Rogne** se dit bien pour chicane mais aussi pour les maladies de peau (dartres, teignes, etc.) des hommes et des animaux.

Tous les Romands savent ce que signifie un **rondin**, mot oublié dans le dictionnaire : **Céresole** fait dire à Jean-Louis : ...y faisais des ronflées, on aurait juré qu'on sciait un rondin. **Rouailer** s'emploie pour crier. Se **roubater**, c'est se promener, aller et venir d'un air ennuyé. **Céresole** met dans la bouche d'un de ses personnages qui contemple les ours à Berne : rien de drôle comme de voir ces bêtes féroces s'amuser, sauter, garguener, se **roubater**, guigner en haut... Chez nous, tous savent qu'une **roulière** est une blouse de toile qui se met par dessus les habits et que **ruclon** indique une boue sèche râclée, autrement dit gadoue, **ruclonner** est nettoyer un jardin de ses mauvaises herbes. Un **saintion** est un enfant gâté ; savate à donner **savater** l'ouvrage, comme sabot a donné **saboter** dans le même sens d'exécuter à moitié et mal un travail. On dit donner **la sauve** à un oiseau, c'est lui rendre sa liberté. Un **sèche-moque** est une pipe de terre à tuyau très court. Deux braves dames qui s'oublient en une longue conversation, l'une dira à l'autre : hé ! monté ! voilà déjà midi, il faut que je m'en sauve. Le « Conteur » a jadis publié une série d'articles sur le **sergotzet** ; ces articles ont établi que sous ce nom, à Lausanne et environs et dans l'est du canton on désigne un ragout de saucisse à griller, tandis que dans le nord et le Gros-de-Vaud c'est une bouillie aux poireaux dans laquelle a cuit de la saucisse au foie. **Serre** ! est une interjection criée, employée par les enfants dans leur jeu pour l'interrompre et se mettre à l'abri de la poursuite ; à Genève, les enfants crient : **permission** ! et à Neuchâtel : **Salet** ! **Setier** est un mot français, qui désigne chez nous une brantée de vin. **Sorant** est synonyme d'inculte, sauvage, peu hospitalier en parlant d'un territoire ; on dit c'est un endroit **sorant**, il fait **sorant** par ici.

Nos lecteurs excuseront la longueur de cet exposé, mais l'intérêt du sujet traité, pour un journal comme le nôtre, et la valeur de l'ouvrage justifient, à notre humble avis, la prolixité de notre compte-rendu.

Méline.

LES CHAMPIGNONS

Jean-Pierre, un soir, à son ministre
Porta une maigre moisson
De champignons.

Jean-Pierre est un rusé qui se double d'un cuisinier.

Le lendemain matin,
Il se met à rôder aux alentours de la cure ;
De l'approcher trop près le vieux roubard n'a cure.

En vrai singe malin
Il attend l'occasion bonne ;
La voici, la petite bonne
Accorte et légère qui sort.

— Notre saint ministre est-il mort,
Ou bien dans ses entrailles
S'est-il livré quelque bataille ?

— Point du tout, il est sain comme une cloche et dort,
Répond Suzon interloquée.

— Dis-moi, mignonne futée,
Les champignons
Étaient-ils bons ?

— Excellents. Notre maître en a fait chère-lie
A son repas d'hier au soir.

— Grand merci, la belle, au revoir.
Le rustre, d'un seul trait, accourt en sa cuisine,
Sans y faire de prône long,

— Célestine,
Dit-il, tu peux cuire les champignons.
Jean.